

*Monsieur le Directeur général,*

*La situation en santé environnementale dans le monde est devenue préoccupante. Le gouvernement compte donc particulièrement sur le dispositif actuel d'expertise publique en santé-environnement et santé-travail pour contribuer à réduire les risques environnementaux et ainsi, selon l'organisation mondiale de la santé, réduire l'incidence des cancers, des maladies cardiovasculaires, de l'asthme, des infections des voies respiratoires, des affections de l'appareil locomoteur, des accidents de la circulation, des intoxications et des noyades.*

*L'AFSSET est au cœur de ces problématiques. Articulée avec une veille scientifique poussée, cette agence se doit de prendre en charge l'expertise de ces risques, en appui aux politiques publiques de l'Etat, et de permettre à la France de tenir ses engagements, comme ceux nés du règlement européen REACH sur les produits chimiques.*

*Dès votre entrée en fonctions, vous vous attacherez à mettre en œuvre les conclusions du Grenelle de l'environnement, le Plan santé au travail et le prochain deuxième Plan national santé environnement. Ils constituent la feuille de route que vous confie le gouvernement.*

*Vous devrez pour cela conforter le travail des équipes actuelles, consolider la production des expertises, améliorer les délais de travail de l'agence. Vous renforcerez la reconnaissance de ses travaux auprès de la communauté scientifique et des porteurs d'intérêt dans ses domaines de compétence. Vous développerez l'information du public et sa participation au débat. Vous veillerez à continuer les démarches « qualité » pour lesquelles l'AFSSET s'est d'ores et déjà distinguée.*

*Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement a fait apparaître la nécessité d'une approche toujours plus transversale des risques pour la santé humaine : risques environnementaux, risques professionnels, risques alimentaires... L'évaluation de ces risques, parfois ténus, gagne aussi à être croisée avec des approches épidémiologiques. Cela permet d'améliorer la détection de ces risques et ainsi de renforcer la fonction d'alerte sanitaire des agences de sécurité sanitaire.*

Monsieur Martin GUESPEREAU  
Directeur général  
Agence française de sécurité sanitaire  
de l'environnement et du travail  
253, avenue du Général Leclerc  
94700 MAISONS ALFORT

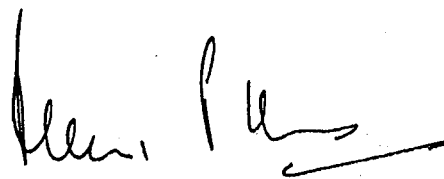
*A cet égard, je vous demande de renforcer encore, et dès maintenant, les liens opérationnels avec les autres agences publiques compétentes dans ces domaines, AFSSA et InVS en premier lieu. Je souhaite également que le projet de fusion entre le BERPC et l'AFSSET puisse maintenant être conclu dans les meilleurs délais.*

*Cette nouvelle dynamique devra aboutir à une recomposition de ces agences. Il s'agit de faire émerger un acteur public français majeur au niveau européen dans le domaine de l'expertise en sécurité sanitaire.*

*Pour consolider cette démarche, j'ai décidé la création d'un comité de pilotage chargé de l'avenir des agences. Ce comité sera présidé par un conseiller d'Etat qui sera désigné dans les prochains jours. Vous en serez le rapporteur. Ce comité sera constitué de membres de droit, les directrices générales de l'AFSSA et de l'InVS et les représentants des cinq tutelles impliquées, les ministères chargés de l'écologie, de la santé, du travail, de l'économie et de l'agriculture, ainsi que de personnes qualifiées.*

*Il formulera les recommandations qui lui paraîtront opportunes et sur la base de son rapport le gouvernement décidera de l'évolution souhaitable.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*



† François FILLON